

**COMMUNE DE RONQUEROLLES**

Tél : 01.34.70.50.88  
mairie@ronquerolles95.fr

**ARRETE DU MAIRE**

N° 2026-013

**OBJET : Arrêté municipal temporaire portant interdiction de stationner et de circuler Rue des vignes – Travaux de mise en place d'un avaloir.**

Le Maire de la ville de Ronquerolles,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise MEDINGER, en date du 24 mars 2026,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux de la mise en place d'un avaloir,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La circulation de tous les véhicules sera interdite rue Des vignes, du mercredi 8 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026 inclus, pendant la durée des travaux.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur l'ensemble de la rue des vignes sur la même période. Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3 :** L'accès aux riverains sera maintenu uniquement par voie piétonne pendant toute la durée des travaux, en fonction de l'avancement du chantier et sous la responsabilité de l'entreprise intervenante.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable de sa maintenance pendant toute la durée du chantier.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune de Ronquerolles, Madame La Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de PERSAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article :8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

TRI-OR

Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à RONQUEROLLES, le 27 mars 2026

Le Maire :

Patrick PRÉMEL



*(Handwritten signature of Patrick Prémel over the official seal)*